



Ce qui nous semble fondamental (de porter à la connaissance de Mme la Ministre en charge de l'Ecologie) à l'aube de la création de l'AFB

Paris, le 24 juin 2015

Compte tenu de la décision gouvernementale de créer une Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et considérant les enjeux humains et écologiques liés à la conservation et à la restauration de la biodiversité et de la nature au sens large, nos organisations syndicales souhaitent que l'AFB ait les moyens d'apporter un réel progrès en la matière, ce qui passe par un service public de l'environnement renforcé dans ses missions et ses moyens

Le projet actuel ne correspond pas aux attentes de nos organisations syndicales : il ne prend pas assez en compte la réalité des sujets et des "acteurs" de la biodiversité et il manque encore de cohérence dans l'organisation proposée.

Le rapport missions/moyens de l'AFB doit être présenté et débattu en toute clarté !

Les estimations de 400 M€/an nécessaires aux missions de l'AFB ressortaient des premiers travaux de 2013 (220 M€ correspondant à l'addition initiale des budgets des entités fusionnées, augmentés de « ressources additionnelles » permettant le développement des missions de l'AFB). L'étude d'impact jointe au projet de loi s'est limitée à ces 220 M€/an dont les trois quarts correspondent au budget de l'ONEMA prélevé sur les redevances agences de l'eau et au plafond d'effectifs des 1 200 ETP des entités fusionnées.

On nous renvoie aux arbitrages du Projet de Loi de Finances 2016, ... Sans vision de moyen terme ni de montée en puissance... Nous demandons l'augmentation des crédits de l'Etat affectés à l'AFB et des effectifs au regard de chacune des missions, à partir des besoins et des insuffisances rencontrées depuis longtemps.

L'amendement gouvernemental adopté dans le projet de loi élargissant les interventions des agences de l'eau à l'ensemble de la biodiversité (terrestre, marine) organise un redéploiement, en permettant de ne plus flécher les trois quarts du budget AFB en faveur des seules interventions pour la qualité des milieux aquatiques de l'ex ONEMA. En réalité, ce petit tour de passe-passe facilite d'autant la diminution des crédits Etat pour la biodiversité terrestre...et augure mal d'une volonté d'apporter des moyens supplémentaires, nécessaires.

L'autre objectif de l'amendement serait d'espérer réduire l'ampleur du prélèvement Etat de 175 M€/an sur les redevances agences de l'eau, en valorisant les dépenses des agences de l'eau pour la biodiversité terrestre, en « amadouant » le ministre du budget...

Devant la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, vous annoncez que l'agence disposerait d'un budget d'environ 60 millions d'euros au titre du volet "eau et biodiversité" du programme des investissements d'avenir (PIA), qui s'ajouterait à son budget de 230 millions d'euros.

Quel sera le budget propre de l'AFB ? Quelle sera la participation des autres budgets aux politiques de biodiversité ?

Vous parlez de la mutualisation des moyens avec les établissements publics tels que l'ADEME et les agences de l'eau. Doit-on vous rappeler les réductions d'effectifs ? Ils sont de 10% cumulés ces dernières années. Et cette diminution en cours des effectifs réels comme des plafonds d'emplois touche également l'ONEMA, l'ONCFS, les Parcs nationaux, comme les DDT(M) et DREAL, y compris dans les fonctions eau, biodiversité ou risques naturels !

CGT, FO SNE-FSU et Solidaires Environnement demandent une concertation franche sur :

- **les moyens de la montée en puissance**, pour répondre aux missions existantes et nouvelles dans les domaines de la biodiversité qui relèveront de l'AFB.
- **les effectifs cibles**, avec des recrutements pluriannuels pour faire vivre l'AFB, selon la proposition de préfiguration. Sur la base de 330 recrutements nécessaires (pour moitié ONEMA/agences de l'eau) sur l'extension des missions à la biodiversité terrestre et marine, de renforcement des services départementaux (300 recrutements), de 200 recrutements pour la gestion des aires marines protégées (par exemple montée en puissance des parcs marins sur le modèle de celui de la Mer d'Iroise « à maturité »), et d'autres tâches déterminantes pour la biodiversité terrestre... **Nous proposons de passer des 1 200 ETP (addition des entités existantes fusionnées) à une cible de 2 000 ETP atteinte en 4/5 ans.** Il n'est pas question de se "satisfaire" d'un redéploiement des ETP des quatre établissements fusionnés de leurs missions actuelles, déjà insuffisants, en régression, vers les missions "partenariales" mentionnées dans le rapport de préfiguration.

Nous demandons aussi :

- une clarification du dispositif et du rôle des acteurs : répartition des attributions, modalités de décision, modalités de mise en œuvre de la tutelle de l'Etat, articulations entre l'ARB et l'AFB (convention cadre), garantie d'homogénéité d'intervention dans les régions (charte des ARB), organisation de l'activité de l'AFB pour le compte de l'Etat...
- En particulier, l'indépendance et **l'intégrité des missions de police, incluant le port d'arme lors des contrôles, doit être réaffirmée.**
- **des garanties écrites sur :** le non transfert d'effectifs de DREAL, DDT(M), CEREMA vers l'AFB, l'absence de mobilité forcée des personnels des entités fusionnées dans l'AFB ; dans le positionnement sur les postes de la future AFB, priorité aux personnels souhaitant poursuivre leurs fonctions ; fiches de postes établies après concertation avec les intéressés et concertées avec les organisations syndicales ; mobilités fonctionnelles ou géographiques choisies ; position normale d'activité ou intégration pour les fonctionnaires en détachement...
- **la réaffirmation de besoins de recherche et développement internes à l'AFB, avec création de pôles supplémentaires** sur pressions-impacts ; restauration écologique ; sciences humaines appliquées ; évaluation économique des services écologiques, des externalités et des dégâts des politiques sectorielles de court terme...
- **des prestations sociales qui soient un progrès pour tous les personnels de l'AFB**

Nous alertons sur le fait que les deux dimensions du chantier des personnels n'avancent pas à la même vitesse, alors que le temps presse au plus haut point.

Nous vous saisissons donc d'une plateforme revendicative commune à toutes les organisations syndicales représentatives des établissements publics visés (CGT, FSU, FO, Solidaires, UNSA, CGC).

Depuis un relevé de décisions de 2011 suite à une manifestation nationale, les évolutions statutaires des ATE et TE sont au point mort.

La construction d'un quasi statut pour les contractuels des EP environnement fait enfin l'objet de travaux préparatoires et de concertation depuis quelques mois. Mais où est l'amélioration attendue pour ces agents quand les propositions de votre administration sont régulièrement moins disantes que les conditions faites aux fonctionnaires titulaires ?

L'engagement politique de traduire par des améliorations concrètes et légitimes les deux volets, titulaires et non titulaires, préalablement à l'AFB, doit être tenu.

Après concertation avec les OS, les projets de textes réglementaires doivent être soumis aux instances consultatives et publiés.

S'agissant de l'option entre le quasi statut et le droit à titularisation des contractuels, à des conditions meilleures que la loi Sauvadet (tant au niveau des modalités de reclassement que des conditions d'éligibilité), nous dénonçons l'irrecevabilité gouvernementale opposée à l'amendement parlementaire soumis en ce sens à l'Assemblée dans le projet de loi Biodiversité. Nous demandons à ce que le ministère porte une disposition en ce sens.

Nous rappelons par ailleurs que, s'agissant du maintien du régime de prévoyance des personnels des agences de l'eau, nous attendons un engagement fort votre part pour insérer un amendement lors de la discussion au Sénat (relevé de décisions 8 avril 2015 : réunion SG/DEB/Directeurs AE et FSU-CGT-CFDT).

Implantations et organisation de l'AFB dans les territoires : il faut de la continuité, de la cohérence et des ambitions.

En premier lieu, les trois sièges nationaux Brest (AAMP), Montpellier (PNF et ATEN), Vincennes (ONEMA) doivent être intégrés dans le schéma immobilier de l'AFB. Nous ne voulons pas découvrir dans la presse l'annonce d'un « nouveau siège » surprise ! Ce schéma devra être discuté.

L'indication dans le projet de loi que des délégations régionales de l'AFB peuvent faire l'objet de conventions avec les régions sous forme d'EPCE (« établissements publics de coopération environnementale »), ou l'idée d'expérimentations dans 8 régions pour voir ce que l'on fait demain... ne peuvent tenir lieu de projet d'organisation des activités de l'AFB sur le territoire ; il faut une organisation propre à l'AFB, inscrite dans la durée, indépendante des échéances politiques et de ce qui peut se mettre en place par ailleurs avec les régions pour permettre accompagner les acteurs sur les territoires. Après le refus gouvernemental d'intégrer l'ONCFS dans l'AFB, nous ne pouvons accepter votre annonce sans concertation que cette intégration se ferait par « la fusion par le bas des services départementaux ONCFS/ONEMA ». D'ailleurs de quoi s'agit-il exactement ?

Nous voulons de la lisibilité avec les besoins fonctionnels de réponse aux trois niveaux :

- Ceux des avis techniques, de la police, de la connaissance et des observations de terrain, dans les départements et les espaces protégés, avec animation et appuis en régions et dans les façades maritimes ;
- Ceux des avis sur les documents de planification, les continuités écologiques, les besoins d'interlocuteurs des comités régionaux biodiversité ;

- Ceux d'aide financière des actions, d'ingénierie de la biodiversité (...) dans chacune des régions.

En prise directe avec les activités des délégations régionales et de façades maritimes, les fonctions de recherche et développement, celles d'évaluation et de suivi des habitats, celles sur les données des systèmes d'information, de communication vers les citoyens...

En relation avec des directions thématiques « métiers », dans des implantations nationales, cette organisation des implantations territoriales doit être lisible. Les délégations régionales et les services départementaux de l'actuel ONEMA ainsi que les antennes de l'AAMP constituent un point de départ pour une organisation territoriale de l'AFB cohérente avec la réforme territoriale et les enjeux de territoire

L'outre-mer représente un enjeu essentiel pour la biodiversité. L'organisation de l'AFB peut et doit être différente de celle à adopter pour l'hexagone, en s'adaptant à chacun de ses territoires, au vu de ce qui est d'ores et déjà mis en commun et de ce qui est nécessaire pour faire mieux.

La continuité et la montée en puissance des missions des établissements intégrés dans l'AFB doivent être clairement affirmées et rendues possibles, qu'il s'agisse de l'eau et des milieux aquatiques, des milieux terrestres ou des milieux marins.

Les nouvelles missions confiées à l'AFB ne doivent pas se faire en réduisant les moyens humains ni financiers dévolus aux missions actuelles, qui sont déjà largement insuffisants au regard des problèmes rencontrés et des enjeux